

DEPARTEMENT DE
L'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE VITRÉ-EST
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE

COMPTE-RENDU DE
RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 10/07/2020
à 20 H 00

Date d'affichage :
le 18/07/2020

Date de convocation :
Le 03/07/2020

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 13 |
| Votants | 14 |

**LE CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE**
Légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie
en séance publique
sous la présidence de :
Monsieur TRAVERS Joël,
Maire

Etaient présents :
CHEDEMAIL Daniel
LEGRAND Maryvonne
PLANCHAIS Pierre,
BRETON Magali,
DUFRENE Mickael
GOULAY Sébastien,
ROCHÉE Maud,
MOREAU Marie-Cécile,
GUILLLOTIN Michel,
BILHEUDE Isabelle,
BODIOU Evelyne,
FERRÉ Anita

Absents excusés :
- ROULÉ Patricia
a donné pouvoir à
MOREAU Marie-Cécile
- DONVAL Gérard

Formant la majorité des
membres en exercice.

Secrétaire de séance :
DUFRENE Mickael

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 04 juin 2020 est approuvé.

1 – Désignation des délégués et suppléants pour l'élection sénatoriale

Le conseil municipal s'est réuni à la salle des associations, le 10 juillet 2020 à 20 heures.
Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, il s'agit de M CHEDEMAIL Daniel et de Mme LEGRAND Maryvonne et des deux membres présents les plus jeunes, Mme MOREAU Marie-Cécile et Mme BRETON Magali.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les candidatures enregistrées :

Mme Evelyne BODIOU
M. Joël TRAVERS
M. Pierre PLANCHAIS

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

c) Élection des délégués

Ont obtenu :
- Mme BODIOU Evelyne 13 voix
- M. TRAVERS Joël 14 voix
- M. PLANCHAIS Pierre 14 voix

Mme BODIOU Evelyne, M. TRAVERS Joël et M. PLANCHAIS Pierre ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

- M. CHEDEMAIL Daniel 14 voix
- M. GOULAY Sébastien 14 voix
- MME Marie-Cécile MOREAU 14 voix

M. CHEDEMAIL Daniel, M. GOULAY Sébastien et MME Marie-Cécile MOREAU ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

2 – Convention pour l'accueil collectif de mineurs de Vitré

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renouveler la convention pour l'accueil des enfants de 3 à 11 ans de la commune à l'Accueil collectif de mineurs dont la gestion est assurée par le Centre Social de Vitré.

En contrepartie, la commune s'engage à verser à la Commune de Vitré la contribution définie comme suit selon les prestations des enfants :

Demi-journée sans repas 4€

Demi-journée avec repas 6 €

Journée avec repas 12 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation.

3 – Proposition de commissaires pour la commission communale des impôts directs (CCID)

Les élections de mai 2020 conduisent aux renouvellements de l'ensemble des Commissions Communales et Intercommunales des Impôts Directs (CCID); conformément au 3ème alinéa de l'article 1650 du Code Général des Impôts, la nomination des membres des commissions par le Directeur Régional des Finances Publiques doit être effectuée dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Cette commission, outre le Maire ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants qui seront désigné par la Direction Régionale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--------------------|---------------------|
| DUVAL Didier | GUITTIER Joël |
| MESSU Alain | BEAUGENDRE Liliane |
| GRAVIER Huguette | L'HERMELIN Sandrine |
| TRAVERS Claude | PLANCHAIS Pierre |
| VETIER Robert | CHEVREL Jean-Pierre |
| BARON Jean-Luc | LOUAPRE Michel |
| RUBIN Marcel | LOISEL Michel |
| BLOT Marie-Bernard | BLOT Jean-Luc |
| MOREL Hélène | COUQ Katell |
| BLOT Thierry | LEPAGE Olivier |
| MICHENOT Chantal | TERRIER Gérard |
| PLANCHAIS Bernard | BLOT André |

À l'unanimité le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de proposer cette liste à la Direction Régionale des Finances Publiques.

4 – Composition du CCAS

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres du Centre Communal d'Action Social qui est composé :

- du Maire
- de membres élus par et parmi le conseil municipal
- de membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation, ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre de membres élus et nommés est fixé en nombre égal par délibération du conseil municipal dans la limite maximum de 8 membres élus et 8 membres nommés et dans la limite minimum de 4 membres élus

et 4 membres nommés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer à douze le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S soit :

- le Maire (Président)
- 6 membres élus par le Conseil Municipal
- 6 membres nommés par le Maire

Sont élus, à l'unanimité des membres présents en qualité de représentants du Conseil Municipal auprès du C.C.A.S :

- M. CHEDEMAIL Daniel, Mme Maryvonne LEGRAND, M. Pierre PLANCHAIS, Mme Magali BRETON, Mme Evelyne BODIOU, Mme Isabelle BILHEUDE

Sont nommés par le Maire :

- M. Joël GUITTIER, Mme Katel BATTEUX, M. André TRAVERS, Mme Virginie BLOT, Mme Florine MASSON et M. Michel LOISEL.

5 – Subventions aux associations

Après que chaque association est fourni son rapport d'activité et financier, il est décidé de renouveler les subventions. Celles à caractères sociales sont votées au niveau CCAS.

A l'unanimité, le conseil municipal, décide d'octroyer les subventions suivantes :

| | |
|---|----------------------|
| Haute Vilaine Football Club | 1 000,00€ |
| Club des Aînés | 470,00 € |
| Cap'Zélés | 400,00 € |
| Festi Cap (comité des fêtes) | 400,00 € |
| Haute Vilaine Volley Ball | 300,00 € |
| Association contre la mucoviscidose | 200,00 € |
| Association des Anciens Combattants | 165,00 € |
| Association Initiative Nature Intercommunale | 120,00 € |
| Participation aux jeunes en apprentissage dans les établissements en faisant la demande | 20,00 € par apprenti |
| Dem'Zells | 100,00€ |

6 - Avis sur la demande d'enregistrement du GAEC de la Mine

Le GAEC de la Mine de ST PIERRE LA COUR a ouvert une consultation du public d'une durée de quatre semaines du 30 juin au 28 juillet 2020 en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'exploitation d'un élevage de 220 vaches laitières aux lieux-dits la Haute Ente à St Pierre La Cour. (53), Ménil-Morel, la Huberdière et la rue du Feu à Erbrée (35) ainsi qu'un élevage de 435 bovins à l'engrais au lieu-dit Gras Ménils à St Pierre La Cour.

Il appartient conformément à l'article R512-46-11 du code de l'environnement, de consulter le conseil municipal et de donner un avis.

Après le vote du Conseil Municipal, le résultat est de 7 voix contre et 7 voix pour, sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de la Mine de St Pierre La Cour.

7– Non revalorisation du loyer du commerce

Le Maire indique que les loyers sont réévalués chaque année en prenant comme référence l'indice de révisions des loyers. Afin de pérenniser le commerce, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ses loyers jusqu'à nouvel ordre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la proposition du Maire.

8– Modification de la délibération de l'affectation du résultat de la commune

Le Compte Administratif 2019 du budget commune a été voté et laisse apparaître un résultat de clôture :

- au titre de l'investissement un excédent cumulé de 12 532,56€
- au titre du fonctionnement un excédent cumulé de 168 888,51€

Compte tenu des résultats de clôture au 31/12/19 du budget assainissement tels que: au titre de l'investissement un déficit de 7961,79€ et au titre du fonctionnement un excédent de 57020,57€.

En conséquence, il convient de procéder à l'affectation des résultats;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

*Pour le résultat d'investissement, d'affecter la somme de 4570,77€ à l'article 001 section recette d'investissement
Pour le résultat de fonctionnement de reporter la somme au 002 en recettes de fonctionnement pour 57 020,57€ et
d'affecter la somme de 168 888,51€ à l'article 1068 recette investissement.*

Annule et remplace la délibération n°5 du 03/03/2020.

9- Décision Modificative sur le budget commune pour l'opération « abribus »

Monsieur le Maire informe que pour l'opération 96 concernant les abribus, il est nécessaire d'augmenter le budget et donc de faire un virement de crédit :

Crédit à ouvrir : chap 21 compte 2158 opérations 96 : + 500,00 €

Crédit à réduire : chap 020 dépenses imprévues : - 500,00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte ce virement de crédit du BP 2020.

10 – Contrat de mise à disposition de l'ESAT

Suite à la rencontre avec les responsables de l'ESAT (atelier Sévigné) il a été convenu qu'un de leurs agents, Monsieur Bruno SUHARD, sera mis à la disposition des services techniques de la commune, 3 jours par semaine, pendant 1 an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de signer le contrat de mise à disposition avec l'ESAT et de régler les frais inhérents à ce contrat.

INFORMATIONS DIVERSES

- Lotissement du Chêne : aménagement partiel (zone habitée)
- Eclairage du terrain de foot
- Eclairage de la rue du Stade

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h55.

Le Secrétaire de Séance,
Mickael DUFRÈNE

Le Maire,
Joël TRAVERS

